

AIDE-MÉMOIRE DU GESTIONNAIRE

Accès aux lieux de travail d'ECCC



Suivez la [séance de formation et de sensibilisation obligatoire sur l'accès aux lieux de travail](#) (pour les employés ET les superviseurs et gestionnaires). Assurez-vous que tous les employés qui se rendent sur un lieu de travail ont suivi la formation.



Assurez-vous que tous les employés qui se rendent sur un lieu de travail ont lu et compris l'Analyse des risques liés à la tâche (ART) et méthodes sécuritaires de travail (MST) [180-O Travail de bureau](#), [180-L Travail de laboratoire](#) et/ou [180-F Opérations sur le terrain](#).



Si vous ne vous sentez pas bien, restez à la maison (utilisez l'[Outil d'auto-évaluation COVID-19 - Santé Canada](#)) et veillez à ce que les employés comprennent l'importance d'agir de façon responsable en restant à la maison lorsqu'ils ressentent des symptômes.



Discutez ouvertement avec vos employés de leur [disposition mentale](#) à l'idée de réintégrer leur lieu de travail ainsi que de toute [mesure d'adaptation](#) dont ils pourraient avoir besoin.



Chaque jour, obtenez l'autorisation d'entrer dans l'immeuble en utilisant l'[application Retour au lieu de travail](#) (et approuvez les demandes de vos employés).

Ressources

- [Guide du gestionnaire : Questions et réponses](#)
- [Procédures de signalement des cas de COVID-19 d'ECCC](#)
- [Information sur la COVID-19 pour les employés d'ECCC](#) (notamment le [Carrefour des gestionnaires](#))
- [La santé mentale et la COVID-19 pour les fonctionnaires : Appuyer les employés et les équipes](#)

Où peut-on trouver de l'aide?

- Envoyez un courriel à la [boîte générique consacrée à la COVID-19](#) de la Division de la santé et sécurité au travail
- Consultez votre [conseiller en relations de travail](#)
- [Programme d'aide aux employés](#)
- [Services organisationnels spécialisés](#)

